AUTRES FICHES LOGEMENT ET HABITAT

L'aménagement du Logement

 Les aides au Logement Il faut distinguer l'amélioration et l'adaptation du logement:

L'aide à l'amélioration de l'habitat vise à fournir à chaque personne un logement décent. Il s'agit de travaux effectués afin d'améliorer le domicile, tels que installer une nouvelle chaudière, effectuer des travaux d'isolation, des travaux de toiture...

L'aide à l'adaptation du logement permet aux personnes d'adapter leur logement en cas de perte d'autonomie : installation d'une douche, mise en place de barres d'appui, de rampes, de monte escaliers...

Les demandes sont à effectuer auprès du Pact de Seine et Marne, de l'ANAH, de l'ADIL...

Différents financements existent pour vous aider auprès d'organismes tels que l'ANAH, mais également auprès de votre caisse principale de retraite, ainsi qu'auprès de vos caisses de retraite complémentaires Le montant des aides dépend des ressources du demandeur suivant les barèmes de chaque organisme.

Pour obtenir une aide financière mais également un accompagnement en tant que maître d'œuvre pour vos travaux, vous pouvez constituer un dossier auprès du Pact 77 qui effectuera un diagnostic, un état détaillé des travaux à effectuer et vous aidera dans les recherches de financement. Cet organisme permet également un financement des aides techniques :

PACT 77: 01.64.09.12.72

Il est très important de ne pas débuter les travaux avant l'accord des financeurs.

Renseignements complémentaires : www.pact77.org

www.adil.org www.anah.fr



01.64.28.75.25

Document élaboré par la FéDéCLIC 77